

vétérans intéressés. Je voudrais savoir si ces allocations sont déduites des gratifications des anciens combattants.

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre de la Défense nationale): Elles ne le sont pas, monsieur l'Orateur. La nouvelle est tout à fait inexacte.

M. FRASER: Merci beaucoup.

#### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

##### QUESTIONS SUR LE RAPPORT D'UNE COMMISSION ROYALE CONCERNANT LES APTITUDES DES ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. BROOKS (Royal): Je désire poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question dont je n'ai pas cru devoir lui donner avis. On a nommé, il y a quelque temps, une commission royale sur les aptitudes des anciens combattants. Cette commission, dirigée par le colonel Bovey, a visité toutes les régions du Dominion. Elle a recueilli des renseignements importants, qui pourraient être d'un précieux secours dans le rétablissement des vétérans. Je crois comprendre que le ministre dispose du rapport de la commission. Dans ce cas, pourquoi n'a-t-il pas été déposé, et quand le sera-t-il?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Avec la permission de l'honorable député, j'irai aux renseignements en fin de semaine et je lui répondrai ultérieurement.

(Plus tard)

L'hon. M. MACKENZIE: Le rapport mentionné par l'honorable député n'est arrivé que depuis un ou deux jours. Il est très volumineux et on est à en préparer le dépôt à la Chambre. La Commission a été désignée sur la recommandation du ministre du Travail et l'approbation du ministre des Affaires des anciens combattants. Le but qu'elle se propose est d'évaluer l'expérience que les militaires ont acquise dans l'armée par rapport à l'industrie, les affaires et l'enseignement. Le ministre du Travail a actuellement le document.

##### DROITS DES RECRUES DE L'AVIATION TEMPORAIRE À LA RÉINTÉGRATION DANS LEUR EMPLOI CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet des unités de l'aviation qui défilent maintenant devant leurs commandants, et à qui l'on donne l'occasion d'entrer dans l'aviation intérimaire. Ces aviateurs, s'ils s'enrôlent dans ce service

[M. Fraser.]

pour une période de deux ans, veulent savoir si leurs droits à la réintégration dans leur emploi civil jouiront de la protection prévue par la loi pourvu qu'ils y fassent un stage de deux ans ou en soient libérés plus tôt. La situation leur paraîtra bien différente, s'ils ont cette assurance.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): J'ai l'impression qu'il y aurait lieu de répondre catégoriquement par l'affirmative, mais je donne à l'honorable député la même réponse qu'à l'honorable député de Royal.

(Plus tard)

L'hon. M. MACKENZIE: Les conseillers juridiques dont a parlé l'honorable député sont à étudier la question; ils espèrent pouvoir remettre le document au Conseil privé lundi.

#### LE BUDGET

##### SUITE DU DÉBAT SUR L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion interrompue le vendredi 12 octobre sur la motion de l'honorable J. L. Ilsley (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): En prenant la parole au sujet de l'exposé budgétaire, je dois dire, en premier lieu, que je regrette l'absence du premier ministre suppléant (M. Ilsley). Je suis assuré, monsieur l'Orateur, que si, à votre avis, le travail qui le retient est d'une importance nationale pressante, chacun dans cette Chambre en conviendra et que tous formuleront des vœux de succès à son adresse.

Les fonctions de l'opposition, je le présume, sont, pour ainsi dire, de remplir le rôle de mentor et, dans une certaine mesure, de protecteur à l'égard du pauvre contribuable qui, pour employer une expression populaire, sent qu'on le dépouille de sa chemise, sous le régime fiscal actuel. Que son revenu soit élevé ou modeste, il éprouve exactement les mêmes sentiments envers le percepteur des impôts. Lorsque la guerre était en cours et que, pour le défendre, des hommes se faisaient tuer et blesser, il ne pouvait trouver à redire, mais aujourd'hui, il croit en avoir droit. Il estime que l'on mettait la charrue devant les bœufs, que nous avons fait des dépenses avant de nous demander si nous pouvions nous permettre de dépenser. Il pense qu'il y a lieu, maintenant, de renverser cet ordre de choses. Cet après-midi, je voudrais parler en son nom. L'autre soir, j'ai posé